



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

### **Un pas de plus en faveur du droit à l'information**

**Québec le 29 septembre 2008** — « Nous avons la responsabilité de constamment développer le droit à l'information. C'est un droit fondamental. Ce droit est le principe démocratique de la transparence de l'État. L'accès à l'information peut aussi progresser grâce à Internet. L'État doit prendre les mesures requises pour que les technologies de l'information permettent de soutenir davantage la recherche, la communication et la diffusion de l'information dans les différentes sphères d'activité de la société. ». Voilà le constat du président de la Commission d'accès à l'information, M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent, dans le cadre du lancement des activités de la Semaine du droit à l'information.

Dans la réforme du régime québécois d'accès à l'information, un nouveau Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est entré en vigueur en mai 2008. Il obligera les ministères et organismes à rendre l'information automatiquement disponible par Internet, soutenant une participation accrue des citoyens à la démocratie. Cette nouvelle approche va de pair avec la demande faite aux États membres de l'UNESCO, en mai dernier à Maputo, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, soit : « ...d'élargir l'accès public à l'information utile dans la vie quotidienne par Internet et les autres ressources issues des technologies de l'information, et d'améliorer ainsi la participation des citoyens au débat public. »

D'autre part, pour souligner la Semaine du droit à l'information qui se déroule cette année du 29 septembre au 3 octobre 2008, la Commission d'accès à l'information invite les citoyens à tester leurs connaissances en se rendant sur son site Internet ([www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)) où une section spéciale contenant des renseignements et des outils : capsules d'information, jeu questionnaire, etc.,

destinés à mieux faire connaître le droit à l'information et les lois et règlements qui s'y rattachent. La journée du droit à l'information est marquée au Canada dans toutes les provinces et les territoires par les ombudsmans et commissaires à l'information et à la vie privée des autorités provinciales, fédérales et territoriales.

À l'occasion d'une rencontre internationale des défenseurs du droit à l'information à Sofia, en Bulgarie, il a été proposé qu'une journée soit consacrée à la promotion de l'accès à l'information à travers le monde. Ainsi, depuis 2002, partout dans le monde, se tient le 28 septembre la Journée internationale du droit à l'information. Cette journée a pour objet de sensibiliser la population à son droit d'obtenir l'information détenue par les institutions publiques. Au Canada, depuis 2006, on consacre une semaine à la promotion du droit à l'information pour faire reconnaître le caractère fondamental de ce droit et pour favoriser la participation des citoyens aux sociétés ouvertes et démocratiques.

À propos de la Commission

La Commission d'accès à l'information est un organisme dédié à favoriser l'accès aux documents des organismes publics et à assurer la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et les entreprises privées. La Commission souhaite que les citoyens se sentent davantage interpellés et qu'ils prennent conscience de leur capacité d'agir pour orienter les actions en vue de l'amélioration de la transparence des institutions publiques et du rôle qu'ils peuvent exercer sur la protection de leurs renseignements personnels.

- 30 -

Pour information :

Caroline Renaud, conseillère en communication

Téléphone : (418) 528-7741

**[www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)**